Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202287-20251127-CM2025105-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2025
Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 24 novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoints, Julien BENOIST, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Quentin LE HERVÉ, qui donne pouvoir à Catherine BOISLIVEAU

Absents : Erwan GUIZOUARN, Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

2025105 - Reconduction de la convention de mise à disposition de services pour gestion de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de reconduction de la convention de mise à disposition de services, pour gestion de l'assainissement collectif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de services entre la Commune de PLOUNEVEZ MOEDEC et Lannion-Trégor Communauté, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tout document nécessaire à son exécution.
- **PRECISE** que les charges financières afférentes à la mise à disposition seront calculées selon les modalités prévues dans la convention et inscrites au budget communal.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Lannion-Trégor Communauté, ainsi qu'au représentant de l'État

Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge OLLIVAUX
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 2 décembre 2025
Et publication ou notification le 2 décembre 2025

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)